

Prix Entrepreneuriat Etudiant 2026

Modalités d'inscription et règlement du concours

Audition des candidats et jury : 19 mars 2026
Lieu : Hôtel de Région, région AURA, Clermont-Ferrand
Date d'inscription : du 12 janvier au 4 Février 2026 à 23h59
Date limite d'envoi des dossiers : 25 février 2026 à 23h59

Clermont Auvergne PEPITE organise l'édition 2026 du Prix Entrepreneuriat Etudiant, en collaboration avec son réseau de partenaires et de financeurs.

Créé à la rentrée 2010, Clermont Auvergne PEPITE a pour missions de sensibiliser et former à l'entrepreneuriat les étudiant(e)s de l'enseignement supérieur de l'académie de Clermont-Ferrand, et d'accompagner les étudiant(e)s ou jeunes diplômé(e)s porteurs de projets.

Aujourd'hui, Clermont Auvergne PEPITE, c'est :

- La sensibilisation à l'esprit d'entreprendre d'un nombre croissant chaque année d'étudiants
- La reconnaissance et la mise en place du statut national « Etudiant-Entrepreneur » pour mieux accompagner les projets de création d'entreprise des étudiants et des jeunes diplômés,
- La formation à l'entrepreneuriat et le financement de modules permettant d'acquérir de nouvelles compétences nécessaires au projet de création d'entreprise,
- Un réseau de partenaires engagés dans l'accompagnement des porteurs de projet,
- Des référents entrepreneuriat au sein des établissements de l'enseignement supérieur.

Article 1 : Objet du concours :

Le Prix Entrepreneuriat Etudiant, organisé par Clermont Auvergne PEPITE, vise à distinguer des étudiants et des jeunes diplômés de l'académie de Clermont-Ferrand, porteurs de projets fictifs ou réels pour la création ou la reprise d'entreprises, ou ayant déjà créé leur entreprise.

L'objectif de ce concours est de permettre aux candidats de présenter leur projet de création d'entreprise devant un jury d'experts.

Les évaluations se feront par un jury à la fois sur examen du dossier envoyé au plus tard le 25 février 2026 et sur audition des candidats le jeudi 19 mars 2026.

Article 2 : Eligibilité des participant(e)s :

⇒ **Les étudiants** inscrits dans une filière de formation des Etablissements d'Enseignement Supérieur ou Assimilés de l'académie de Clermont-Ferrand, sur l'année du Concours.

⇒ **Les jeunes diplômés** des établissements de l'académie de Clermont-Ferrand (depuis moins de 3 ans) uniquement pour la catégorie « Création d'entreprise », et pour une entreprise créée depuis moins d'un an.

Les lauréats des éditions précédentes ne peuvent pas concourir de nouveau.

Les candidats doivent s'inscrire dans une catégorie.

✓ **Trois catégories d'inscription pour l'édition 2026 :**

- **Catégorie « Envie d'entreprendre » : projets fictifs** d'équipe d'étudiants ;
- **Catégorie « Emergence », projets réels en cours de maturation** d'étudiants ;
- **Catégorie « Création d'entreprise », projets réels** d'étudiants ou jeunes diplômés dont l'entreprise est créée ou le projet est incubé (CoCoShaker, Hub-IC, Square'Lab', Busi by Clermont Auvergne Innovation, Alter'Incub, etc.)

Attention, chaque étudiant ne peut pas présenter plus d'un projet lors de ce concours.

De plus, en cas d'inscription dans la catégorie Emergence, les porteurs de projet devront sélectionner une ou deux grandes thématiques correspondant à leurs projets. (Innovation / Impact / Développement local / Dimension Internationale / Industries Culturelles et Créatives / Aucune de ces catégories)

Attention, le formulaire sera rempli à titre indicatif. Il est donc possible que vous soyez rattaché à une autre catégorie après une première délibération. Vous en serez informé si le cas se présente. Il s'agira dans tous les cas d'une catégorie correspondant à votre projet.

Article 3 : Jury

Tous les candidats seront auditionnés **le 19 mars 2026 à l'Hôtel de région de la région Auvergne Rhône-Alpes de Clermont-Ferrand ou en visio conférence si la situation ne permet pas les auditions en présentiel**, par un jury composé de personnel universitaire, d'acteurs de l'accompagnement et de la création d'entreprise en région et de dirigeants ou chefs d'entreprise.

La composition du jury est sous l'entière responsabilité de Clermont Auvergne PEPITE et ne sera pas communiquée à l'avance aux candidats.

Les auditions se dérouleront à huit clos afin de respecter la confidentialité des projets.

Les décisions du jury souverain seront sans appel.

Article 4 : Prix et dotations

Les projets lauréats se verront attribuer une dotation selon la répartition suivante :

✓ **Huit prix d'un montant maximum de 1.000,00 euros chacun** distingueront des projets au sein de l'une ou l'autre de ces catégories :

- **Le Prix « Envie d'entreprendre »**, sera décerné au meilleur projet fictif d'équipe tant dans le choix de ses membres –complémentarité et répartition des rôles- que dans le traitement du business plan.
- **Le Prix « Emergence »**, sera décerné au projet pour lequel le jury aura décerné le meilleur potentiel en termes de réalisation et de projection.
- **Le Prix « Création d'entreprise »**, sera attribué au projet le plus abouti, en termes de potentiel de création à court terme et de viabilité économique du projet.
- **Le Prix « Innovation »** sera décerné au projet le plus innovant en termes techniques ou d'accès marché répondant à un besoin et/ou un marché nouveau.
- **Le Prix « développement local »** récompensera le projet possédant le plus grand potentiel de création d'emploi sur le territoire auvergnat (salarial et/ou sous-traitance).
- **Le Prix « Au-delà des frontières »** sera attribué au meilleur projet ayant une dimension internationale ou avec un fort potentiel de déploiement à l'étranger.
- **Le Prix « Impact »** distinguera un projet inscrit dans une perspective de développement durable et reconnu pour son utilité sociale et/ou environnementale.
- **Le Prix « Industries Culturelles et Créatives »** sera décerné au projet pour lequel le jury aura décerné le meilleur potentiel en termes de réalisation dans le secteur des industries culturelles et créatives ou de l'artisanat d'art.

✓ **Deux prix d'honneur, le Prix « Coup de cœur » et le Prix « PEPITE Auvergne » d'un montant de 1.500,00 euros** seront également décernés.

Le jury prendra en compte l'originalité du projet, le concept, et la qualité de la présentation.

Le jury se donne le droit de ne pas décerner un des prix si la qualité des projets est jugée insuffisante.

Article 5 : Remise des prix

La présence des étudiants et des jeunes diplômés candidats est obligatoire lors de la cérémonie de remise des prix.

Aucun prix ne sera attribué à des étudiants ou à des jeunes diplômés absents, le cas échéant le jury se réserve le droit de sélectionner et de récompenser un autre projet présenté le jour du Concours.

Une équipe doit être représentée par **au moins un de ses membres** lors de l'audition et de la remise des prix.

Article 6 : Dispositions finales

Le non-respect des termes de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.

Clermont Auvergne PEPITE ne saurait être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou d'évènement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté ou modifié. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participant(e)s.

Dossier de candidature

Il comprend 2 éléments :

❶ L'inscription se fera en ligne uniquement, via le lien suivant : [Inscription Prix EE 2026](#)

❷ Une description de votre projet en suivant le plan indicatif ci-joint (5 pages **maximum**)
au plus tard **le 25 février 2025 23h59**.

Pour la catégorie « création d'entreprise », il pourra être joint le business plan.

👉 *Important* : Votre dossier doit être envoyé **sous format PDF en pièce jointe (PJ)** à :

pepите@clermont-auvergne-inp.fr

Plan indicatif du dossier de participation (5 pages maximum)

1 - Description du projet :

- Origine du projet
- Description du produit, service ou procédé
- Caractère innovant de la technologie
- Liberté d'exploitation, éventuels risques de contrefaçon
- Aspects réglementaires
- Études de faisabilité technique réalisées

2 – Équipe :

- Fonctions et contributions du candidat et des membres de l'équipe
- Compétences et expériences professionnelles du candidat et des membres de l'équipe
- Motivation, engagement personnel du candidat

3 - Marché visé :

- Avantages concurrentiels
- Informations sur la concurrence
- Applications visées

4 - Moyens nécessaires à la maturation du projet :

- Études à réaliser (technologique, d'organisation commerciale, financière, juridique...)
- Formation à apporter au candidat
- Partenariats existants ou à mettre en œuvre (laboratoires publics, centres techniques, entreprises, etc.)

5 – Aspects financiers :

- Planning des dépenses prévisionnelles
- Moyens financiers à mobiliser : besoins financiers et financements envisagés (apport personnel, emprunts, fonds de capital d'amorçage, aides publiques, etc.)

6 - Caractéristiques de l'entreprise envisagée : (À développer selon l'état d'avancement du projet)

- Besoins en locaux, en matériel, etc.
- Structure de l'entreprise envisagée (toutes les structures juridiques sont acceptées : SARL, SA, SAS, SCOP, etc.)

A noter :

Les projets "entrepreneuriat étudiant" nécessitent encore une phase de maturation et de validation technique, économique (marché) et juridique. Le jury auditionnant les candidats s'attachera à examiner la qualité du travail mis en œuvre par les étudiants et du projet, l'analyse objective des enjeux, forces et faiblesses de celui-ci mais également la capacité des candidats à déterminer les points à approfondir sur les plans techniques, économiques et juridiques.

Conseils

1/ Donnez les arguments scientifiques ou techniques qui peuvent montrer la validité de votre projet ou expliquez comment vous pensez obtenir ce résultat.

2/ Indiquez si vous avez la liberté d'exploitation de l'idée ou des résultats que vous voulez utiliser. Si ce n'est pas le cas, comment vous envisagez de vous procurer cette possibilité.

3/ Si une étude de faisabilité économique a déjà été réalisée.

Si ce n'est pas le cas, vous devez néanmoins avoir une première connaissance du marché ou du segment de marché que vous voulez investir ainsi que de l'état de la concurrence.

4/ Décrivez la vision que vous avez de votre future entreprise (activités, équipe, taille, financement...), projetez-vous à maximum 3 ans...en sachant que les prévisions sont faites pour être modifiées.

5/ La liste de dépenses prévisionnelles vous permet de prévoir les prestations nécessaires à la maturation de votre projet.

Pour toute information sur le Prix Entrepreneuriat Etudiant 2026, veuillez contacter Clermont Auvergne PEPITE : pepите@clermont-auvergne-inp.fr

Site internet : entrepreneuriat.uca.fr